

TRJ2+ accueilli par le BCHT



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
de **Badminton**



Samedi 19 & dimanche 20 novembre 2022

***Ouvert aux joueurs :
Poussins, benjamins, minimes***

**Gymnase Jeannie Longo
Gymnase du lycée Gabriel
Faure
07300 TOURNON SUR RHÔNE**



Règlement particulier TRJ2+ accueilli par le BCHT Samedi 19 & dimanche 20 novembre 2022

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBA, par la ligue AURA, et par ce qui suit, sous la responsabilité des Juges - Arbitres.

Article 1 : Identification

- Le Juge arbitre principal sera Clément PONCE du BCHT (06 70 94 49 47)
- Le Juge arbitre adjoint sera Jean-Pierre CHADRIN du BCHT (06 45 01 10 23)
- Le tournoi sera autorisé par la ligue et la Fédération Française de Badminton, et est enregistré sous le numéro de dossier Poona 2202151.
- Le GÉO du tournoi sera Pascal PLASSE (07 81 99 37 46).
- Le logiciel utilisé sera Badnet. Le lien public est <https://v5.badnet.org/tournoi/public?eventid=16386>
- L'adresse mail pour la communication avec les organisateurs est : trj.bcht@gmail.com

Article 2 : Tableaux proposés et mode de compétition

- Ce tournoi est ouvert aux catégories Poussin, Benjamin, Minime en simple dames, en simple hommes, en double dames et en double hommes. Tous les joueurs devront être licenciés dans un club de la ligue Auvergne Rhône Alpes à la date des inscriptions.
- Les tableaux seront constitués en conformité avec le règlement des TRJ de la ligue AURA.
- Les tableaux de double se joueront le samedi à partir de 13h et tous les tableaux de simple le dimanche.
- Dans le cas où le nombre d'inscrits serait supérieur aux capacités fixées, les meilleures CPPH seront retenues et une liste d'attente sera constituée.
- Les tableaux se joueront d'abord en poules dans la mesure du possible puis en élimination directe. Les 2 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- Les poussins joueront sur un terrain réduit comme annoncé dans le règlement du circuit TRJ.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer un ou plusieurs tableaux si le nombre de participants dans ceux-ci est jugé insuffisant.
- Les organisateurs en accord avec les juges-arbitres se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 3 : Inscription

- L'inscription est limitée à 2 tableaux. Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur Badnet.
- Les joueurs auront le droit de s'inscrire « au choix » sur le ou les tableaux en cas de partenaire non attiré. Les paires formées le seront en fonction du CPPH par ordre décroissant.
- La date de prise en compte du CPPH est fixée au **vendredi 04 novembre 2022**
- La date limite d'inscription est fixée au **mardi 8 novembre 2022**
- Le tirage au sort aura lieu le **lundi 14 novembre 2022**

Article 4 : Nombre de participants

- Le nombre maximum de joueurs est 112 joueurs/paires.

Article 5 : Droits d'engagement

- Les frais d'engagements sont fixés à 7 et 11 euros par joueur pour 1 et 2 tableaux.

Article 6 : Mode d'inscription et de règlement

Les participants s'inscriront via Badnet. Il est alors conseillé de payer directement par carte bancaire. Si les participants le font par un autre biais, l'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement à l'adresse suivante : Pascal PLASSE, 38, impasse Mazot 07130 Chateaubourg ou par virement sur le compte du club (Référence du virement, date et copie d'écran doivent être fournis). Le RIB est disponible sur la page du tournoi sur Badnet.

De façon à faciliter le traitement, les **virements** doivent **obligatoirement** avoir le libellé suivant :

- Pour les inscriptions faites par un joueur : "**TRJ2 + Nom prénom du joueur**",
- Pour les inscriptions faites par un club "**TRJ2 + nom du club**".

L'inscription au choix reste possible et doit être prise en compte dans le règlement. Le joueur sera informé après le tirage au sort si une paire a pu être formée, dans le cas contraire il sera remboursé le jour du tournoi ou après le tournoi.

Article 7 : Mode de comptage des points

- Les matches se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

Article 8 : Horaires, temps de repos et de préparation

- Les horaires de match sont donnés à titre indicatif. Au cours de la compétition, l'organisateur pourra faire débiter un match avec 1 heure d'avance sur l'heure initiale. Si un des joueurs concernés n'est pas présent à ce moment-là, le juge arbitre sera en droit de le déclarer forfait.
- Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur match (test des volants, échauffement et changement de tenue.) Tout joueur non présent 5 minutes après l'appel de son nom, pourra être déclaré forfait.
- Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le faire avec l'accord de la table de marque et du juge arbitre.

Article 9 : Les volants

- Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants « Forza 5000 » homologués par la FFBaD seront retenus et en vente dans les salles.

Article 10 : Arbitrage

- Les matches seront en auto-arbitrage et seront scorés par le gagnant en poule, puis par le perdant en élimination directe.
- Tout volant touchant un filin ou câble sera let. Tout volant touchant une infrastructure fixe sera compté faute en jeu, et let au service où il pourra être engagé trois fois.

Article 11 : Le Coaching

- Le coaching entre les points est interdit pour toutes les catégories, il reste autorisé à la pause à 11 points et à la fin de chaque set sur une durée inchangée.

Article 12 : Tenues

- Les joueurs devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBaD . Le port de chaussures de sport est obligatoire dans la surface de jeu.

Article 13 : Dopage

- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

Article 14 : Forfait

- Tout joueur forfait après le tirage au sort devra contacter le plus rapidement possible l'organisation et envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton : 37, rue du Vercors 38500 St Cassien ou à sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 15 : Adoption du règlement

- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.
- Seul le représentant des joueurs est en mesure de déposer une réclamation à la table de marque.
- Toute participation à ce tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respectera pas un point du règlement.

Article 16 : Responsabilité jeunes joueurs

Conformément à l'article 2.14 du RGC, chaque joueur doit être placé sous la responsabilité d'un adulte connu du Juge-Arbitre. A cet effet, l'adulte responsable devra remplir une autorisation parentale et s'engage à rester sur place pendant toute la durée de la compétition du ou des joueurs dont il a la responsabilité

Fait à Tournon le

Le BCHT

Le juge arbitre, Clément PONCE

Le Juge Arbitre Adjoint, Jean-Pierre CHADRIN

